

Résumer le jugement Clearstream à la relaxe de Dominique de Villepin et aux avantages politiques qu'il pourrait en tirer, comme nous l'avons entendu partout hier dans les médias, est un raccourci simpliste.

D'une part, car les châteaux de cartes hâtivement montés en quelques heures viennent, ce matin, de s'écrouler pour quelques mois de plus avec l'appel du Parquet.

D'autre part, car l'on connaît trop les aléas de la vie politique pour tirer des plans sur la comète. Laurent Fabius est sorti blanchi de l'affaire du sang contaminé, il n'a pas eu pour autant la destinée politique à laquelle tout le destinait.

Plus que le match Sarkozy-Villepin ou l'avenir politique de ce dernier, ce qui est donc à retenir de ce premier épisode judiciaire c'est bien, comme l'affirme justement Denis Salas, Secrétaire général de l'Association française pour l'histoire de la justice, "*le décalage existant entre, d'un côté, les polémiques politiciennes et, de l'autre, le mode de règlement des contentieux judiciaires*".

Le fond de la pensée présidentielle n'est pas la vérité judiciaire et cette décision dans l'affaire Clearstream pose la question de principe qui devrait être la seule qui importe : le président de la République est-il un justiciable comme les autres ?

Le croc de boucher pend toujours et, après ce spectacle judico-médiatique d'une rare violence, il risque de faire une victime qui, elle, ne pourra pas faire appel : la fonction présidentielle...

Vous pouvez débattre avec nous sur ce sujet dans notre forum en cliquant sur le lien ci-dessous :

<http://upf-rsi.activebb.net/communiqués-de-l-upf-et-de-ses-copresidents-f4/affaire-clearstream-l-e-jugement-vu-par-l-upf-t584.htm#5674>

